



Deux logements avec un pacs : contrat d'apprentissage

Par **fifine39**, le **14/04/2011** à **14:45**

Bonjour, rn rn Actuellement étudiante en BTS, je possède un logement à 80km du domicile familiale pour lequel je touche des allocations. Je suis toujours avec mes parents pour ce qui est de la déclaration d'impôts (0,5 part). rn rn Nous envisageons avec mon ami de nous pacsé prochainement. Il est militaire, et nous souhaitons ainsi nous protéger "au cas ou il arrive quelque chose". rn Or je vais poursuivre mes études (en apprentissage) dans une autre ville (près d'Annecy). rn rn Comment cela va-t-il se passer au niveau des aides, sachant que je ne suis pas boursière et que je serais en déplacement pendant 1 ans. rn rn Doit-il garder son appartement et moi avoir le mien pour un an, ou est-il préférable qu'il viennent emménager vers Annecy pendant une année? rn rn Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée

Par **edith1034**, le **14/04/2011** à **14:52**

pour les aides rn rn c'est son revenu avec vous en cas de pacs rn rn pour tout savoir sur le pacs rn rn <http://www.fbls.net/pacscreation.htm> rn rn pour les bourses étudiants, rn rn malheureusement c'est les revenus des parents qui comptent puisqu'ils ont un devoir d'aider rn rn pour tout savoir pour les contrats familiaux et le devoir des parents rn rn allez en bas de page de rn rn <http://www.fbls.net/demarcheadministrative.htm>

Par **fifine39**, le **14/04/2011** à **15:07**

Merci pour votre réponse si rapide.
Au niveau de ma dernière question, que me conseilleriez vous?
Cordialement

Par **edith1034**, le **14/04/2011** à **15:15**

tout dépend de vos relations,
un pacs = logement commun

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **22:37**

On doit vivre ensemble dans le cadre d'un PACS

Par **fifine39**, le **15/04/2011** à **15:10**

Très bien, merci beaucoup.
Bonne fin de semaine, bon week end.